

Bureau du 21 mai 2007

Décision n° B-2007-5197

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 1, avenue Georges Rougé et appartenant à la SCI Couleur village**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 1, avenue Georges Rougé à Vaulx en Velin appartenant à la SCI Couleur village et nécessaire à l'élargissement de l'avenue Georges Rougé.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu de 201 mètres carrés, libre de toute occupation ou location, sachant qu'il existe un mur de jambage consolidant la façade de la bâtisse de monsieur et madame Choppard, propriétaire riverain et empiétant sur la parcelle faisant l'objet de ce projet d'acquisition, le tout étant cadastré sous le numéro 639 de la section AT.

Il est institué une servitude temporaire au profit du fonds dominant appartenant à la SCI Couleur village constituant un droit de passage de canalisations souterraines pour le raccordement du fonds dominant aux réseaux de distribution d'eau, d'électricité, de gaz et télécommunications ainsi que le raccordement au réseau public d'assainissement.

La présente servitude cessera de plein droit lors du classement dans le domaine public communautaire de la parcelle AT 639.

Cette acquisition interviendrait à titre gratuit pour 151 mètres carrés, conformément à l'arrêté de permis de construire, PC n° 692 560 3054, le surplus de 50 mètres carrés à titre onéreux pour 3 750 €, soit 75 € le mètre carré, conformément à l'avis des services fiscaux ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain située 1, avenue Georges Rougé à Vaulx en Velin et appartenant à la SCI Couleur village.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1066 le 10 janvier 2007, pour la somme de 1 400 000 €.

4° - Cette acquisition fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : exercice 2007 - compte 132 800 - fonction 822,

- pour la partie payante : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 3 750 € pour l'acquisition et de 550 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,